PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX



## **AVIS PUBLIC**

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2021

## **RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2021, a adopté le Règlement numéro 67-2021 relatif à la gestion contractuelle.

**QU'IL** peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 10 rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenues selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

**DONNÉ** à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce quatorzième jour de juillet, deux mille-vingt et un.

Juli∉ Paris

Directrice générale et secrétaire-trésorière